

**ACADEMIE DE NANTES**

**ETABLISSEMENT :**

**LPO de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2022-2023**

**Numéro de séance : 4** (31.01.23)

**Date de convocation : 17/01/2023**

**Présidence de : M. PIERRE, Proviseur**

**Quorum : 16**

**Nombre des présents : 23**

**Nombre d'absents excusés : 8** (dont 4 suppléés)

**ORDRE du JOUR :**

**I - Présentation de l'ordre du jour.**

**II – Approbation du PV du CA du 24.11.2022**

**III – Affaires financières et administratives.**

1. Contrats et conventions.
2. Tarif de matériels pédagogiques spécifiques à la classe de 2<sup>nd</sup>e MBBE.
3. Tarif d'accueil d'un élève extérieur à l'internat.
4. Sorties et séjours pédagogiques.
5. Décision Budgétaire Modificative (DBM).

**IV - Affaires pédagogiques et éducatives.**

1. Répartition des DHG LEGT et SEP 2023.
2. Règlement intérieur de l'internat.
3. Bilan des Portes Ouvertes du 14 janvier (pour information).

**V – Questions diverses.**

*A remettre au secrétariat pour le 27 janvier au plus tard.*

**Signatures**

**Le Président : M. PIERRE**

**Le Secrétaire : M. GUIBERT**



# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 31 janvier 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		NOM – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	<b>PIERRE Emmanuel</b>	X						
	Chef d'établissement adjoint	<b>BERTHE Yannick</b>	X						
	Gestionnaire	<b>QUERO Jonathan</b>	X						
	CPE	<b>VELUT Valérie</b>			X				
	DDFPT	<b>GUIBERT Jérémy</b>	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	<b>BLANCHET François</b>	X			PECHEUL Armel			
	Collectivité de rattachement	<b>MENETRIER Evelyne</b>			X	ETONNO Lucie	X		
	Groupement de communes	<b>HABERT Murielle</b>			X	LEBOURDAIS Jean-Yves	X		
	Commune siège	<b>CHAUVIN Estelle</b>			X	MORISOT Julie			
Personnalité qualifiée									
<b>Total</b>			<b>5</b>				<b>2</b>		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et de vie scolaire	<b>BELLIER Patrice</b>			X	CHARTIER Maxime	X		
		<b>BEUNEUX Isabelle</b>	X			SAÏSSE Christophe	X		
		<b>TRABLEAU Didier</b>	X			GAGNIER Billy			
		<b>DESHAIES Maxime</b>	X			PLANES Jean-Luc			
		<b>LECHAT Jean-Claude</b>			X	SEVESTRE Johnny			
		<b>BENOIT Jean-Marc</b>	X			OUVRARD Laurence			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	<b>SAÏSSE Christine</b>			X	LEGE Florence			
		<b>BROCHARD Bruno</b>	X			BERNARD Emilie			
		<b>ANTUNES MENDES François</b>			X	GENTIEN Nathalie			
<b>GUERIN Line</b>	X			CHABOT Monique					
<b>Total</b>			<b>6</b>			<b>2</b>			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	<b>DOUART Morgane</b>	X			RAVALLEC Cécile			
		<b>CHENOIR Laëtitia</b>	X			TAFILET Cindy			
		<b>MURZEAU Mathilde</b>	X			BERASALUCE Emilie			
		<b>NEUENSCHWANDER Gaëtan</b>	X			WILTHIEN Elise			
		<b>CHEVRIER Marlène</b>	X			DARRIEUTORT Katell			
	Elèves	<b>MARABOUT-FOUBERT Léo</b>			X	DECREAU Arthur			
		<b>MARSAUDON Robin</b>	X			NOCENTINI Thibault			
		<b>FERNANDEZ-MANSION Lou</b>	X			MARCHAND Théo			
		<b>MURZEAU Léo</b>	X			MEDJKOUNE Lucie			
		<b>COLLET Lou</b>			X	BARRETEAU Zoé			
<b>Total</b>			<b>8</b>						



Le quorum étant atteint (21 présents), le conseil d'administration débute à 18h03.  
M. Pierre le préside et fait circuler la feuille d'émargement.  
Le secrétariat de séance est assuré par l'administration : M. Guibert.

## **I. Présentation de l'ordre du jour.**

M. Pierre présente l'ordre du jour sans modification.

## **II. Approbation du PV du CA du 24 novembre 2022.**

Il n'appelle aucune remarque ni complément.

*Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal du Conseil d'administration du 24.11.2022.*

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 21 / Pour : 21 / Contre : 0 / Abstention : 0

*23 présents à 18h05 avec l'arrivée de M. Lebourdais et de M. Benoit.*

## **III. Affaires financières et administratives.**

M. Quéro et M. Pierre se partagent la parole :

### **3.1. Contrats et conventions.**

Convention tripartite Région-Rectorat-Lycée permettant d'utiliser le logiciel TDC sécurité pour le Document Unique dans le cadre du registre Santé-Sécurité au travail.

*« Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention tripartite Région-Rectorat-Lycée pour l'utilisation du logiciel TDC. A titre gracieux, durée de 3 ans, reconduction possible ».*

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 23 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **3.2 Tarif de matériels pédagogiques spécifiques à la classe de 2<sup>nde</sup> MBBE.**

M. Pierre informe que la mallette pédagogique de la section Esthétique en 2<sup>nde</sup> MBBE a une valeur d'environ 800€ et celle de de la section coiffure de 650€ mais elles ne sont couvertes qu'à hauteur de 500€ par la dotation de la Région. Il doit donc être demandé aux familles une participation de 300€ en Esthétique et 150€ en Coiffure pour avoir une mallette complète (qui sera gardée pendant les 3 années de formation).

Pour la participation financière des familles (qui sera ensuite utilisée par le lycée pour passer les commandes à destination des élèves), il faut deux délibérations du CA.

*« Dans le cadre de la mutualisation d'achat assurée par le lycée au profit des élèves, la participation des familles pour acheter des fournitures professionnelles personnelles appropriées par les élèves est fixée à 300€ pour le groupe Esthétique de la classe de 2<sup>nde</sup> MBBE ».*

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 23 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

*« Dans le cadre de la mutualisation d'achat assurée par le lycée au profit des élèves, la participation des familles pour acheter des fournitures professionnelles personnelles appropriées par les élèves est fixée à 150€ pour le groupe Coiffure de la classe de 2<sup>nde</sup> MBBE ».*

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 23 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **3.3. Tarif d'accueil d'un élève extérieur à l'internat.**

L'internat est parfois sollicité pour accueillir un élève d'un autre lycée qui fait un stage dans une entreprise proche de notre établissement. Mais, jusqu'à présent, nous n'avions pas de tarif à proposer pour cette présentation. Donc, il faut que le CA en vote un. Un tarif de 7€ la nuit avec petit déjeuner est soumis au vote.

*« Le Conseil d'Administration fixe le tarif d'accueil d'un élève extérieur à l'internat à 7€ la nuit (petit déjeuner inclus) ».*

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 23 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention 0

M. Benoit demande si ce tarif serait le même si nous venions à accueillir des lycéens dans le cadre d'un échange avec un autre établissement. M. Quéro répond que non et qu'il faudrait alors voter un autre tarif.

### **3.4. Sorties et séjours pédagogiques**

M. Quéro informe le CA que le projet de séjour à Paris de M. Javerliat en avril 20213 ne pourra malheureusement pas se faire car les hébergements sont complets.

### **3.5. Décision Budgétaire Modificative (DBM)**

M. Quéro présente, une DBM pour information uniquement :

Fin d'exercice 2022 : écritures passées pour intégrer la variation des stocks des ateliers au cours de l'exercice et ajuster les produits scolaires (le stock sera présenté au compte financier au mois de mars).

Ouverture de crédits taxe d'apprentissage suite à un versement tardif (19,92€).

Pour 2023, présentation d'une décision de l'ordonnateur saisie la semaine précédente : décision de l'ordonnateur faisant suite au conseil pédagogique. 8400 € répartis (sur 16 000€) pour l'enseignement général vers différentes disciplines. La ventilation des crédits d'enseignement professionnel s'élève à 34 000€ sur les 35 000 votés au budget 2023.



## IV. Affaires pédagogiques et éducatives.

### 4.1: Répartition des DHG LEGT et SEP 2023.

M. Pierre informe que les services de la Direction Académique prévoit la structure suivante pour la rentrée 2023 :

**SEP : 8 classes** (avec certaines dédoublées en enseignement professionnel : 1<sup>ère</sup> MC-ECP et Term MC-ECP) pour un maximum de 165 élèves.

- 2 classes de CAP (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) pour un effectif maximal de 30 élèves en tout.
- 1 Seconde MBBE pour un effectif maximal de 30 élèves.
- 1 Seconde ICCER pour un effectif maximal de 15 élèves.
- 1 Première MC + 1 Première ECP (en famille de métier) pour un effectif maximal de 30 élèves en tout.
- 1 Première ICCER pour un effectif maximal de 15 élèves.
- 1 Terminale MC + 1 Terminale ECP (en famille de métier) pour un effectif maximal de 30 élèves en tout.
- 1 Terminale ICCER pour un effectif maximal de 15 élèves.

**Pour le LEGT : 14 classes** pour un effectif prévisionnel de 430 élèves (si le maximum est atteint en 2<sup>nde</sup> GT).

- 5 classes de Seconde GT pour un effectif maximal de 175 élèves.
- 4 classes de Première GEN pour un effectif prévisionnel de 122 élèves.
- 1 classe de Première STI2D pour un effectif prévisionnel de 20 élèves.
- 3 classes de Terminale GEN pour un effectif prévisionnel de 102 élèves
- 1 classe de Terminale STI2D pour un effectif prévisionnel de 12 élèves.

Monsieur Pierre indique que les DHG LEGT et SEP sont attribuées en fonction de la structure.

#### LA DHG SEP et la DHG LEGT :

- **Pour la SEP** : la dotation globale est de **325,5 heures** réparties en **295,5 HP et 30 HSA**.

M. Pierre indique qu'elle respecte les règles d'attribution (*l'arrêté du 21.11.2018 relatif aux Enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel*) à savoir que les enseignements généraux de 1<sup>ère</sup> MC-ECP et de Term MC-ECP sont regroupés pour une classe à 30 élèves. Et le dédoublement n'est financé que pour les heures d'enseignement professionnel.

**La répartition présentée ce soir par M. Pierre donne : 297 HP et 28,5HSA (soit 325,5 heures). Les enveloppes sont donc modifiées de + 1,5 HP et - 1,5 HSA.**

- Donc une surconsommation 1,5 HP pour 1,5 HSA de moins. M. Pierre demandera cette transformation HSA en HP si besoin mais une fois la dotation EPS complétée (car il manque actuellement 3 HP au titre du forfait AS qui n'est pas financé pour le moment -puisque le poste n'est pas encore créé-).
- Cette répartition permet de garder 5 HSA non ventilées pour le moment (qui pourront être transformées en HSE) ce qui est normal à cette période de l'année pour une préparation de rentrée.
- Cette répartition permet trois créations de postes : Génie thermique, Coiffure et Esthétique-Cosmétique-Parfumerie.
- M. Pierre précise qu'il y aura sans doute des ajustements de BMP à la marge en fonction des jumelages avec les établissements.
- Dernière information : il n'y a pas de dotation d'IMP pour le moment.

M. Pierre informe les membres du CA qu'un de ses objectifs est de maintenir les dédoublements sur la 2<sup>nde</sup> MBBE (comme cette année) pour permettre le meilleur accompagnement possible des élèves arrivant au lycée. Pour l'accueil des 2<sup>nde</sup> ICCER et des élèves de CAP, l'effectif maximal de 15 élèves par classe permet cet accompagnement

M. Pierre précise également qu'il a dû dédoubler les cours de sciences en 1<sup>ère</sup> et Terminale MC-ECP puisque la classe restant à 30 élèves en enseignement général, les TP de sciences n'auraient pas pu se dérouler (les salles de TP ayant une capacité de 24 places).

M. Pierre présente ensuite ligne par ligne le tableau de répartition de la DHG SEP.



A l'issue de cette présentation de M. Pierre, Mme Beuneux demande la parole :

*« La réforme du lycée professionnel a créée des familles de métiers. De ce fait, les cours d'enseignement professionnel ont lieu en effectifs réduits alors que les enseignements généraux sont dispensés en classe entière. Au lycée, la famille de métiers MBBE est concernée. Deux métiers distincts : Métiers de la Coiffure -MC- (16 élèves) et Esthétique-Cosmétique-Parfumerie -ECP- (14 élèves) dès la classe de 2<sup>nde</sup>.*

*Ces 30 élèves ont suivi, jusqu'à présent, les enseignements généraux en groupe de 14 ou 16 en 1<sup>ère</sup> puisque tous les cours étaient séparés cette année entre la 1<sup>ère</sup> MC et la 1<sup>ère</sup> ECP. Les moyens horaires affectés à la SEP ne permettent plus de travailler dans ces conditions optimales. Ce qui est regrettable.*

*De plus, l'enseignement des sciences à 30 élèves est tout simplement impossible pour des questions de sécurité et les salles de TP qui ne peuvent accueillir que 24 élèves maximum. Pour autant, aucun dédoublement n'est prévu dans la DHG. Monsieur le Proviseur doit prendre des heures sur des créneaux d'autres disciplines (exemple : Arts Appliqués) pour mettre en place ces dédoublements.*

*Nous dénonçons cette situation et demandons que des heures soient attribuées pour mettre en place les dédoublements indispensables en sciences. »*

M. Pierre répond que notre académie perd des postes ETP à la rentrée 2023 et donc que le Rectorat a reçu une dotation globale en baisse. Il ajoute que le lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie n'est pas le seul lycée impacté par ses diminutions.

La répartition de la DHG 2023 de la SEP proposée par M. Pierre est ensuite soumise au vote.

**« Le CA adopte la répartition de la DHG 2023 pour la SEP »**

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 23 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Pour le LEGT** : la dotation globale est de **561,5heures** réparties en **516,5 HP et 45 HSA**.

Cette dotation correspond à la structure de cinq classes de 2<sup>nde</sup> GT, quatre classes de 1<sup>ère</sup> Gen, trois classes de Terminale Générale, une classe de 1<sup>ère</sup> STI2D et une classe de Terminale STI2D.

**La répartition présentée ce soir par M. Pierre donne : 506 HP et 55,50HSA (soit 561,5 heures). Les enveloppes sont donc modifiées de - 10,5 HP et + 10,5 HSA.** Les pondérations de 1<sup>ère</sup> et de Terminale sont incluses.

- Donc M. Pierre demandera cette transformation HP en HSA mais une fois la dotation EPS complétée (car il manque actuellement 3 HP au titre du forfait AS qui n'est pas financée pour le moment -puisque le poste n'est pas encore créé-). Cette transformation ne se fera pas dans l'immédiat et peut attendre le mois de juin (une fois les nouveaux professeurs nommés) car elle n'impacte en rien les créations de poste prévues et qui doivent elles, par contre, être présentées ce soir (pour que les postes puissent apparaître au mouvement du mois de mars).
- Cette répartition ne permet de garder que 1,15 HSA non ventilée pour le moment (qui pourra être transformée en HSE) ce qui est très peu. Mais il manque les 3 HP de forfait AS.
- Cette répartition permet six créations de postes : Philosophie, Anglais, SES, Mathématiques, EPS, Sciences Industrielles de l'ingénierie option Information Numérique.
- M. Pierre précise qu'il y aura sans doute des ajustements de BMP en fonction des jumelages avec les autres établissements.
- Mais également qu'en cas d'ouverture d'une sixième classe de 2<sup>nde</sup> GT au mois de juillet, les quotités de BMP seront davantage modifiées mais sans impact sur d'éventuelles créations de poste.
- Dernière information : il n'y a pas de dotation d'IMP pour le moment.

M. Pierre informe les membres du CA qu'un de ses objectifs est de maintenir les dédoublements et les heures d'AP obligatoires en 2<sup>nde</sup> GT (comme cette année) pour permettre le meilleur accompagnement possible des élèves arrivant au lycée.

Il indique aussi le nombre de groupes de spécialité prévus pour le moment :

- 1<sup>ère</sup> générale : 18 groupes. : 2 en HLP / 3 en AMC / 3 en SES / 2 en HGGSP / 3 en Maths / 2 en SPC / 3 en SVT.
- Terminale Générale : 12 groupes. 1 en HLP / 1 en AMC / 2 en SES / 1 en HGGSP / 2 en Maths / 2 en SPC / 1 en SVT / 1 en Maths Complémentaires / 1 en Maths Expertes.
- Il ajoute que si ces prévisions de groupes changent, la répartition de la DHG changera.



M. Pierre informe également que le lycée proposera les options SI-CIT en 2<sup>nd</sup>e GT (1,5h sem) et l'option Arts Plastiques (3h) en 1<sup>ère</sup> mais en essayant aussi de la proposer aux élèves de 2<sup>nd</sup>e et de Terminale (davantage sous la forme d'un atelier Arts Plastiques) si les regroupements sont possible. Ce qui dépendra des contraintes d'emploi du temps et d'un nombre maximal d'élèves de 30.

M. Pierre présente ensuite ligne par ligne le tableau de répartition de la DHG LEGT.

A l'issue de cette présentation de M. Pierre, Mme Beuneux demande la parole :

*« On constate que pour cette année 2022-2023, 161 élèves de seconde générale et technologique sont répartis en 5 classes. Aux portes ouvertes le 14 Janvier 2023, 209 élèves ont indiqué qu'ils étaient intéressés par la seconde générale et technologique du lycée. Un nombre croissant d'élèves issus du collège privé de Saint-Gilles-Croix-de-Vie souhaitent s'inscrire en seconde générale et technologique dans notre établissement. De plus, une quinzaine d'élèves hors secteur sont inscrits au lycée cette année en seconde générale et technologique et ils ne sont pas pris en compte dans l'estimation de l'inspection académique pour la rentrée prochaine.*

*Les prévisions de d'inspection académique conduisent à une estimation de 167 élèves en seconde générale et technologique à la rentrée 2023 : analyses basées sur les chiffres de l'année précédente. Il est vrai qu'un nombre important d'élèves de troisième scolarisés au collège Garcie Ferrande en 2021-2022 a choisi une poursuite d'études en voie professionnelle. Mais en sera-t-il ainsi tous les ans ?*

*Enfin, compte tenu du nombre d'élèves intéressés à poursuivre en seconde générale et technologique au lycée l'an prochain, nous demandons à ce qu'il soit envisagé, dès maintenant, l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe de seconde générale et technologique à la rentrée prochaine et de pérenniser cette 6<sup>ème</sup> classe de seconde pour les années scolaires suivantes.*

*La région a investi 50 millions d'euros dans la construction de ce lycée afin d'accueillir 900 élèves. Il est dommage que l'Education Nationale ne donne pas les moyens horaires à ce lycée de fonctionner dans les conditions optimales. »*

M. Pierre répond que les services de la Direction académique sont informés de cette forte probabilité d'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe de 2<sup>nd</sup>e GT mais que la position actuelle est plutôt d'attendre la fin juin lorsque les affectations des élèves seront définitives.

La répartition de la DHG 2023 de la SEP proposée par M. Pierre est ensuite soumise au vote.

**« Le CA adopte la répartition de la DHG 2023 pour le LEGT »**

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 23 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **4.2: Règlement de l'internat (ou livret d'accueil des internes 2022-2023)**

M. Pierre indique que ce livret d'accueil des internes a été mis à jour. Il a été envoyé aux membres du CA en pièce jointe avec la convocation. M. Pierre demande s'il appelle des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas donc le règlement est soumis au vote.

**« Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le livret d'accueil des internes (en pièce jointe) ».**

⇒ **VOTE**

Suffrages exprimés : 23 / Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **4.3: Bilan des Portes Ouvertes du 14 janvier (pour information).**

M. Pierre informe que les Portes Ouvertes ont connu un grand succès puisque 328 questionnaires de visite ont été complétés contre 256 l'année dernière.

Quelques chiffres à retenir :

- 209 réponses pour une 2<sup>nd</sup>e GT (dont 101 de PGF, 80 des Epinettes et 28 hors secteur)
- 68 réponses pour une 2<sup>nd</sup>e MCBBE Esthétique
- 23 réponses pour une 2<sup>nd</sup>e MCBBE Coiffure
- 6 réponses pour une 2<sup>nd</sup>e ICCER ou un 2<sup>nd</sup>e CAP ELIT



## V. Questions diverses.

Deux questions diverses déposées par les parents :

### **1°. L'absence de voyage scolaire jusqu'à présent correspond-t-elle à un manque de budget, un manque de volonté, ou autre raison ?**

M. Pierre répond qu'il y a ou avait trois projets en cours :

- Paris cette année au Printemps (projet porté par M. Javerliat) mais qu'il a dû être annulé (cf. point III.4).
- Les Alpes en septembre prochain pour les élèves de la spécialité SVT en Terminale (projet porté par M. Benoit)
- Echange avec le lycée de Pulheim (dans la banlieue de Cologne) en décembre 2023 pour les élèves germanistes (projet porté par Mme Turmel).

Il précise que c'est avant tout un manque de budget qui freine la mise en place de voyage scolaire puisque le coût des accompagnateurs doit être porté par le budget du lycée (et les fonds de réserve sont limités).

Il ajoute également que l'organisation de voyages scolaires est complexe lorsqu'arrive des nouveaux professeurs chaque année (ce qui est le cas ces deux dernières années). Il faut laisser le temps aux équipes pédagogiques de se créer avant de mettre en place des projets.

### **2°. Le lycée peut-il organiser des sorties ou des animations pour les internes le mercredi après-midi ?**

Depuis la rentrée 2022, il y a déjà de nombreuses activités proposées :

- Musique et chant avec un AED (Nicolas)
- Ateliers de cuisine, proposés par un personnel de cuisine (Mme Prunière), réalisation par exemple de roses des sables et de saucisses de chocolat.
- Bricolage et décoration, proposés par une AED (Anne).
- Jeux de société avec un AED ou entre élèves. Les jeux ont été achetés après un sondage fait auprès des internes afin qu'ils choisissent des jeux à leur convenance.
- Billard dans la salle détente.
- Soirées « Nuit de la lecture » un mercredi soir (et un jeudi soir) avec Mme Ouvrard, professeure documentaliste.
- Soirées cinéclub avec projection suivie d'un débat avec un AED, la CPE, en collaboration avec Mme Ouvrard et l'association « Poésie Nomade ». Prochaine soirée le 9 février avec le film « Erin Brokovitch ».

M. Pierre précise que beaucoup d'élèves internes préfèrent sortir librement le mercredi, plutôt que de s'inscrire aux activités proposées au sein de l'établissement. Cependant chaque atelier attire toujours un petit groupe d'élèves.

Enfin, M. Pierre informe qu'un partenariat est en cours d'élaboration entre le lycée et la Communauté d'Agglomération pour proposer du surf gratuitement. C'est un beau projet qui pourrait se mettre en place dès ce printemps ou à la rentrée prochaine lorsque notre internat sera plein.

M. Blanchet prend la parole :

*« Effectivement, comme vous dites M. Pierre, la Communauté d'Agglomération proposera aux internes de pratiquer le surf gratuitement. Mais comme vous le savez, le projet ne s'arrête pas là. Nous continuons à travailler avec les services de la Communauté d'Agglomération sur d'autres projets communs et notamment en lien avec l'internat d'excellence. »*

M. Trableau prend la parole :

*« Les enseignants de la discipline EPS vous remercie beaucoup pour cette activité surf proposée aux internes.. J'en profite de mon côté pour signaler l'importance aussi de pouvoir accéder à la piscine municipale. En effet, je dois proposer au moins une « séquence piscine » en voie professionnelle et principalement en CAP afin de pouvoir contrôler le savoir-nager. »*

M. Blanchet répond :

*« N'hésitez pas à vous rapprocher de M. Mercadier qui pourra vous trouver une solution pour des créneaux possibles dans l'année. »*

Mme Beuneux prend la parole :

*« A propos des activités extra-scolaires, nous proposons aussi à nos élèves des temps d'observation des étoiles avec le télescope du lycée en plus de celles proposées par la vie scolaire aux internes. Et en parlant de sortie pédagogique, nous emmenons deux classes, les 1<sup>ère</sup> STI2D et les T<sup>erm</sup> CAP ELIT, visiter la centrale de Cordemais ainsi que la centrale de production d'hydrogène de Saint Nazaire. »*



M. Blanchet :

*« Nous prévoyons d'organiser au printemps une visite de la station d'hydrogène de Saint-Gilles et nous sommes en contact aussi avec l'entreprise l'Hyfe située à Bouin. »*

Mme Beuneux :

*« Nous sommes très intéressés. Si vous pouviez nous mettre en relation avec cette entreprise car l'étude de l'hydrogène est présente dans les programmes de la discipline physique-chimie ainsi que dans les projets d'étude en STI2D. Et c'est compliqué d'obtenir un contact. »*

M. Blanchet :

*« Je vais voir ce que je peux faire de mon côté pour faciliter ce contact et je reviendrai vers vous par l'intermédiaire de M. Pierre. »*

**L'ordre du jour étant épuisé, le CA est levé à 19h42**

Le prochain CA est prévu le jeudi 9 mars à 18h00.